



DIE SPITÄLER DER SCHWEIZ
LES HÔPITAUX DE SUISSE
GLI OSPEDALI SVIZZERI

Résumé des changements principaux pour la version ITAR_K® 16.0

Résumé des changements principaux pour la version ITAR_K® 16.0	1
Introduction	2
Changements principaux de la version 16.0	2
1. ITAR_K® est produit officiellement par SpiGes	2
2. Identification et attribution des coûts médicaux par activités relevant de l'assurance de base et/ou de l'assurance complémentaire (AC)	2
3. Tarifs spécifiques à chaque hôpital et autres tarifs	2
4. Réadaptation précoce et paraplégie	2
5. Adaptations techniques en vue de l'intégration d'ITAR_K® dans SpiGes	2
6. Autres adaptations	2

Introduction

Ce document décrit brièvement les modifications et les ajouts majeurs pour la version ITAR_K® 16.0. Ces dernières prennent en compte les décisions du Tribunal administratif fédéral (TAF), les besoins des utilisateurs d'ITAR_K® ainsi que certaines demandes des partenaires tarifaires. De plus, ces adaptations améliorent la transparence et la compréhension de la présentation et du calcul des coûts d'exploitation par tarif/activité.

Changements principaux de la version 16.0

1. ITAR_K® est produit officiellement par SpiGes

Dès la version 16.0 (données 2025), la plateforme SpiGes produit officiellement le fichier ITAR_K®, grâce à un processus automatisé de remplissage des données. À titre exceptionnel, ce fichier restera entièrement modifiable en 2026 afin de tenir compte d'éventuelles spécificités propres à certains établissements qui n'auraient pas été intégrées lors du développement. En cas de difficultés, la plateforme ITAR_K® pourra encore être utilisée pour générer le fichier — mais uniquement en 2026, cette possibilité disparaissant dès 2027.

2. Identification et attribution des coûts médicaux par activités relevant de l'assurance de base et/ou de l'assurance complémentaire (AC)

En 2024, la commission REK a adopté une décision REK relative à l'identification et à l'attribution des coûts médicaux par activités relevant de l'assurance de base et/ou de l'assurance complémentaire (décision REK 22_003).

La version 16.0 a été adaptée en conséquence afin que les coûts des activités médicales pour les prestations médicales LCA puissent être indiqués de manière transparente et déduits dans ITAR_K®. Cette déduction s'effectue à la ligne 21 de l'Aperçu global.

3. Tarifs spécifiques à chaque hôpital et autres tarifs

Jusqu'à la version 15.0, il était possible de saisir des tarifs spécifiques à chaque hôpital pour la réadaptation stationnaire, mais cela n'était pas le cas pour la psychiatrie et les soins somatiques aigus.

À partir de la version 16.0, l'offre de prestations dans le domaine stationnaire a été adaptée de manière à ce qu'il ne reste qu'une seule colonne « Autres tarifs » et « Autres tarifs assurance complémentaire » par domaine (soins aigus, psychiatrie, réadaptation).

4. Réadaptation précoce et paraplégie

Jusqu'à la version 15.0, il n'était pas possible de saisir un case mix pour les domaines de la réadaptation précoce et de la paraplégie. Une correction a été apportée dans la version 16.0 afin de permettre la saisie d'un case mix pour les domaines susmentionnés.

5. Adaptations techniques en vue de l'intégration d'ITAR_K® dans SpiGes

Certaines adaptations techniques ont dû être apportées à ITAR_K® afin que les exports officiels ITAR_K® puissent être générés via la plateforme SpiGes.

6. Autres adaptations

Les adaptations suivantes sont regroupées sous ce terme :

- Nouvel exercice 2025.

- Archivage des données de l'exercice 2024.
- Version Swiss DRG 14.0, TARPSY 5.0, ST-Reha 3.0
- Mise à jour des feuilles « Rémunérations supplémentaires » et « Rémun. suppl. non évaluées ».
- Mise à jour des paramètres de calcul « Renchérissement s/ charges de personnel » et « Renchérissement s/ autres charges d'exploitation » pour l'exercice 2025.
- Mise à jour des instructions.
- Traductions.
- Reprise des valeurs de l'exercice 2024 dans l'année 2025.
- Autres adaptations (orthographe, adaptations de certains termes/énoncés, précisions, présentation de la plateforme).